

NUMERO : 2024- 296
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant les opérations de la ville de Sarcelles pour :

- La rénovation du groupe scolaire Émile ZOLA, 7 rue Émile ZOLA,
- La construction de la salle multisports Saint-Saëns, avenue César FRANCK,
- La réhabilitation du cabinet médical en crèche Saint-Saëns, 1 allée Albert ROUSSEL,
- La construction d'une maison des parents Saint-Saëns, 1 allée Albert ROUSSEL,
- La reconstruction du gymnase Jean JAURES, 6 avenue du Maréchal Pierre KOENIG,

Considérant la nécessité de signer et déposer les demandes de permis de construire correspondantes et de toute demande d'autorisations nécessaires, des nouveaux équipements précités.

Décide :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer et à déposer les demandes de permis de construire nécessaires à la réalisation de ces projets.

Fait à Sarcelles, le 06 DECEMBRE 2024.

Le Maire
Patrick HADDAD

